

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2017

17-11-22/05 - Débat d'orientation budgétaire avant vote du budget primitif 2018

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n°2015-991 du 07 août 2015 précise que le débat d'orientation budgétaire, qui doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, se fait sur la base d'un rapport présentant les axes essentiels qui président à la préparation du budget de l'année suivante.

Les objectifs de ce rapport sont donc les suivants :

- permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations stratégiques de l'action municipale,
- informer sur la situation financière de la ville,
- faire part des perspectives tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget 2018.

Il présente donc successivement le cadre de l'élaboration du budget 2018 et les grandes orientations budgétaires proposées pour 2018.

Comme pour le budget de l'exercice en cours, la construction du budget 2018 doit tenir compte d'un contexte de réduction des marges de manœuvre financières de la Ville.

I. Le cadre de l'élaboration du budget 2018

A. Contexte international et national

L'évolution économique mondiale sera favorable en 2018. Le Fonds Monétaire International prévoit une croissance économique globalement en hausse (+3,8% contre 3,6% en 2017) et une synchronisation des phases d'expansion dans tous les grands pays.

Dans ce contexte, la progression du Produit Intérieur Brut (PIB) de notre pays devrait être plus forte en 2018 (1,8%) qu'en 2016 (1,1%) et légèrement supérieure à celle de 2017 (1,7%). Parallèlement, le redémarrage de l'inflation (1,1% en 2018 contre 0,2% en 2016 et 1 % en 2017) devrait se confirmer. Le déficit du budget de l'Etat devrait se réduire, passant de 2,9% du PIB en 2017 à 2,6% en 2018. La dette publique resterait stable à 96,8% du PIB.

B. Les évolutions annoncées dans les relations entre l'État et les Collectivités Locales

Les orientations qui vont présider aux relations entre l'État et les Collectivités locales pendant le quinquennat ont été annoncées lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2018 et du projet de loi de programmation des finances publiques. Il faut en retenir notamment :

- L'exonération de la taxe d'habitation qui doit bénéficier à 80% des ménages d'ici 3 ans (ceux dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, par exemple 43 000 € pour un couple sans enfant). En 2018 une première étape sera franchie avec une réduction de 30% de cette taxe pour les ménages éligibles à l'exonération. Cette mesure prendra la forme d'un dégrèvement qui sera compensé par l'État mais des incertitudes demeurent sur l'évolution de cette compensation.
- Un objectif de baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales de 13 milliards par rapport à leur évolution tendancielle à horizon 2022. Pour atteindre ce résultat, l'État envisage de contractualiser avec les 319 collectivités territoriales les plus importantes. Pour les autres, l'État n'exclut pas des mesures de correction sur ses concours financiers. L'objectif global est de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales de 1,2 % en 2018, inflation comprise.
- Pour limiter l'endettement des collectivités locales, l'État se propose d'édicter une règle prudentielle qui fixerait un rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement. Cette règle sera introduite dans le code général des Collectivités Locales.

Ces orientations, annonciatrices de contraintes financières nouvelles, feront l'objet d'un débat dans le cadre de la Conférence Nationale des Territoires.

C. Le contexte intercommunal et communal

- a) Les relations financières entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (VGP) et notre Commune sont désormais stabilisées. Le niveau de l'attribution de compensation, légèrement supérieur à 36 M€, ne sera susceptible que de faibles variations à structure de répartition des charges constante.
Par ailleurs, le principe a été acté et déjà mis en œuvre d'un retour financier à notre Commune, sous forme de fonds de concours, d'une partie de l'accroissement du produit de la fiscalité économique dont bénéficie VGP.
- b) La Ville entre dans une phase d'accélération de sa principale opération d'urbanisme qu'est l'aménagement du quartier Louvois. Elle va devoir également intégrer les charges de fonctionnement liées aux nouveaux équipements (école René DORME, nouveau bâtiment de Police municipale, ...). Parallèlement, la Ville souhaite mener de nombreuses actions d'entretien et de modernisation de son patrimoine, dont le vieillissement n'a pas suffisamment été anticipé dans le passé.

Enfin, elle souhaite maintenir le niveau quantitatif des services assurés à la population en y ajoutant des avancées qualitatives.

II. Les orientations budgétaires pour 2018

A. Les recettes de fonctionnement

Quatre axes majeurs guident, sur ce point, la préparation du budget 2018 :

- 1- Maintenir constants les taux communaux des impôts directs locaux, c'est-à-dire les taux de la part communale de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties et non bâties.
- 2- Miser sur une progression des produits des services et des produits de gestion courante, en raison de l'actualisation des tarifs et d'une meilleure valorisation du patrimoine (hausse du produit des locations et des redevances d'occupation du domaine public).
- 3- Poursuivre l'optimisation de la recherche des subventions et dotations, notamment auprès de la Région, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales.
- 4- Prendre en compte le niveau de l'attribution de compensation (36,1 M€), telle qu'elle résulte de son actualisation à la fin de 2017.

Les recettes de fonctionnement pourraient s'établir globalement à **61,8 M€** selon les principales estimations figurant ci-dessous (contre 60,7 M€ en 2017) :

	2017	2018
TH, TF et TFNB	14,5 M€	14,6 M€
Attribution de compensation	36,1 M€	36,2 M€
F.N.G.I.R.	0,9 M€	0,9 M€
Produits des services	3,7 M€	4,7 M€
Produits de gestion courante (redevances, revenus des immeubles...)	1,3 M€	0,7 M€
Dotations diverses (hors DGF)	2,7 M€	3,0 M€
Autres produits (taxe de séjour, sur l'électricité, droits de mutation...)	1,3 M€	1,5 M€

Nos prévisions sur l'évolution des bases fiscales en 2018 ont été calculées avec une revalorisation de 1,5 % (actualisation des valeurs locatives et élargissement du parc immobilier).

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

A la suite des premiers travaux budgétaires, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à environ **54,6 M€** contre 55,8 M€ en 2017.

a) Maîtrise des dépenses de personnel (25,2 M€)

Elles devraient varier de l'ordre de -3 % par rapport au budget primitif 2017.

Les principaux éléments pris en compte pour cette estimation sont :

- une baisse du glissement vieillesse technicité (GVT) (avancement d'échelon, avancement de grade...),
- l'absence d'augmentation du point d'indice (contrairement à l'exercice 2017),
- la création de postes (316 K€) liées notamment à l'ouverture de l'école René Dorme et à l'élargissement des horaires de la police municipale,
- la participation de la ville à la prévoyance et la mutuelle des agents (50 K€).

Pour rappel :

Les effectifs de la Commune en 2017 représentent 577,06 postes en équivalent temps plein (dont 431,02 agents titulaires). 39 postes sont occupés à temps partiel en 2017 et 11 sont à temps non complet. Les avantages en nature sont de l'ordre de 115 000 €.

b) Baisse des charges de gestion courante

Les charges de gestion courante comprennent notamment les dépenses énergétiques, les frais d'entretien des bâtiments, le matériel nécessaire au fonctionnement des services, les primes d'assurance, ainsi que les transports collectifs.

Sans altérer le niveau et la qualité des services rendus à la population, elles devraient baisser en 2018 grâce à une rationalisation des dépenses et à une rigueur accrue dans la passation des marchés. Elles devraient s'établir à environ 14,9 M€ en 2018 contre 15,2 M€ en 2017.

c) Maintien d'un niveau élevé les subventions aux associations et à l'Onde

Il est prévu globalement une enveloppe constante de crédits de subventions pour les activités associatives et culturelles en faveur des véliziens.

d) Contribution aux différents fonds de péréquation

La contribution de la ville au Fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) devrait être stable par rapport aux crédits prévus sur 2017.

Une stabilisation de la contribution au titre de la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) peut être envisagée sur 2018 après une forte augmentation sur 2017 (+25 %) due à un changement de la méthode de calcul.

Pour rappel, la contribution de la ville au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sera prise en charge par VGP.

C. L'autofinancement

Il est constitué par :

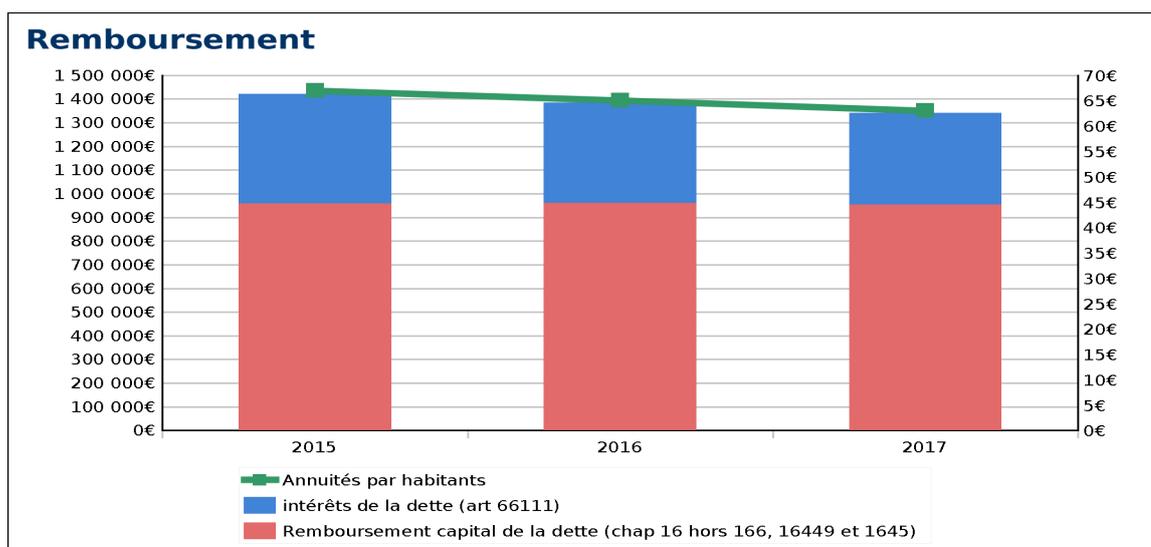
- l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux charges réelles de fonctionnement qui devrait s'établir à 3,8 M€,
- la dotation aux amortissements qui sera de 3,4 M€.

L'autofinancement devrait s'élever au total à 7,2 M€, soit une augmentation de 2,3 M€ par rapport au BP 2017.

D. Rappel sur l'endettement de la ville

Il se compose de 5 emprunts dont les durées résiduelles s'échelonnent de 7 à 16 ans.

Le niveau d'endettement de la Commune est inférieur de moitié à la moyenne de la strate et s'élèvera au 1^{er} janvier à 10,9 M€ (11,8 M€ en 2017).



Le ratio de désendettement de la Commune, c'est à dire le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle, représente environ 1 an.

E. Les recettes d'investissement

Deux objectifs principaux pour 2018 :

a) Ne pas recourir à l'emprunt.

L'équilibrage du budget primitif fera apparaître un besoin d'emprunt d'équilibre de l'ordre de 5,6 M€, dès lors que le résultat de 2017 ne pourra être pris en compte car il ne sera pas acté en décembre. Toutefois, les prévisions relatives au compte administratif de 2017 permettent d'augurer que cet emprunt ne sera pas appelé et sera annulé sur 2018.

- b) Poursuivre l'optimisation de la recherche de subventions auprès des diverses collectivités.

Les recettes réelles d'investissement pourraient s'établir globalement (hors emprunt d'équilibre) à 18 M€ selon les principales estimations figurant ci-dessous :

	2017	2018
F.C.T.V.A.	1,8 M€	2,5 M€
Taxe d'aménagement	1,3 M€	1,6 M€
Fonds de concours VGP	0,6 M€	1,3 M€
Produits des cessions d'immobilisations	-	5,1 M€
Autofinancement	4,9 M€	7,2 M€

F. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement à financer en 2018 pourraient atteindre un montant de l'ordre de **23,7 M€** (*le projet Louvois étant financé partiellement par une provision sur 2017 à hauteur de 7 M€ pour un montant total de 16,5 M€*).

Ces dépenses vont permettre de poursuivre l'amélioration des équipements et de l'urbanisme de la Ville.

Les projets significatifs concernent principalement :

- a) Les opérations de rénovation et d'amélioration de nos équipements publics telles que :
- la seconde tranche des travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux,
 - la première tranche des travaux de la réfection de la toiture du théâtre de l'Onde ,
 - la poursuite de la rénovation de l'éclairage public via le marché de performance énergétique (CREM),
 - le renouvellement des outils de travail des services communaux (matériel et outillage, informatique, matériel et mobilier pour les écoles et équipements sportifs, équipements techniques...).
- b) Des opérations d'aménagement telles que :
- la participation de la Ville au programme d'aménagement de la ZAC Louvois (*provisionnée en partie sur 2017*),
 - l'aménagement du parking Louvois,
 - la participation de la ville au futur échangeur de l'A86,
 - l'aménagement du parvis Mozart,
 - des provisions nécessaires au lancement des études préalables aux opérations du projet de mandature (nouvelle école élémentaire, étude urbanistique Grange Dame Rose, Cœur de Ville, ...).

- c) La programmation pluriannuelle d'investissement concerne les principales opérations prévues entre 2017 et 2020. Elle revêt un caractère évolutif dans la mesure où elle doit être actualisée régulièrement afin de prendre en compte les aléas, et à ce stade, elle se présente de la façon suivante :

	2017	2018	2019	2020
Onde – Réfection toiture		300 000,00	300 000,00	300 000,00
École René DORME (VEFA et aménagement)	4 454 200,00			
Travaux centre Borotra	500 000,00			
Travaux bâtiment Police Municipale	1 300 000,00			
VEFA ZAC Louvois		4 700 000,00		
Aménagement Parking Louvois		500 000,00		
École élémentaire (VEFA et aménagement)			2 300 000,00	4 960 000,00
Travaux diffuseur A86	115 000,00	46 000,00	1 402 250,00	1 778 500,00
Parvis Mozart (École et marché)		1 000 000,00		
Accessibilité	711 500,00	150 000,00		
ZAC Louvois concession - Aménagement	8 500 000,00	5 000 000,00	5 771 000,00	2 432 500,00
Avance SEM Louvois – Construction d'équipements publics	4 000 000,00	11 497 055,00	5 746 758,00	1 546 709,00
CREM	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
TOTAL	20 280 700,00	23 893 055,00	16 220 008,00	11 717 709,00

III Budget assainissement

Section d'exploitation :

Elle devrait atteindre un montant de l'ordre de 573 170 € (contre 435 000 € dans le BP 2017).

Section d'investissement :

Les dépenses, évaluées à 324 170 € (contre 183 800 € au BP 2017), auront pour objet la réhabilitation de nos réseaux